

DEMANDES DIVERSES

À Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco

Cadre réservé au particulier

Madame

Monsieur

Téléphone (à toutes fins utiles) :

Nom (nom de jeune fille pour les dames) :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Carte d'identité monégasque

N° :

expirant le

Carte de résident :

N° :

délivrée le

expirant le

Temporaire

Ordinaire

Privilégié

Conjoint MC

Cadre réservé au professionnel de l'automobile, société, commerce, etc.

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Registre du commerce n° :

**TAMPON
OBLIGATOIRE**

Renseignements obligatoires :

Permis de conduire N° :

Véhicule(s) N° :

Concerne :

le changement d'adresse sur les titres de circulation

le changement d'état civil sur les titres de circulation

le renouvellement du livret professionnel n°

la copie du Certificat de conformité européen

Autres :

le changement de couleur du véhicule

l'enregistrement d'une remorque de ≤ 750 kg ou d'un attelage léger (type porte vélo)

le remplacement de l'estampille (abîmée)

la délivrance d'une attestation (à préciser) :

Signature du titulaire

Monaco, le

Signature :



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Pièces à joindre obligatoirement selon les documents (titres) demandés

Une copie de la carte d'identité monégasque ou carte de résident en cours de validité

Une copie du Répertoire du commerce et de l'industrie (de moins de 3 mois)

Les titres de circulation en original (permis de conduire (*), certificat(s) d'immatriculation, livret professionnel)

Une photo d'identité en couleur, récente, sur fond clair, de face, tête nue, de format 35x45 mm, non scannée

Un certificat médical datant de moins de 3 mois (STC019)

Un relevé de points ou une attestation du pays de délivrance justifiant que les droits à conduire, ne sont ni suspendus, ni annulés (de moins de 3 mois)

Le justificatif du Service de l'Emploi : autorisation d'embauchage, demande de renouvellement, copie du permis de travail

Une copie de la notice descriptive de la remorque de ≤ 750 kg ou de l'attelage léger (type porte vélo)

(*) le permis de conduire délivré après le 15 juin 2015 ne mentionne pas l'adresse et ne doit pas être communiqué lors d'un changement d'adresse

Selon les tarifs en vigueur fixés par Arrêté Ministériel disponibles à l'adresse suivante : www.gouv.mc / espace particulier / rubrique : transports / auto-moto
Règlement par espèces / cash, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France soit par carte bancaire (VISA uniquement)

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC